



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E164522

VALABLE JUSQU'AU

18/03/2026

ÉDITÉ LE

08/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2016

Forme juridique : SARL

Capital : 1 000

Raison sociale : ISOVERGNE

10 BIS RUE DES PENITENTS
63450 ST AMANT TALLENDERegistre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CLERMONT-FERRAND 2016B01380

Siret : 823 476 890 00012

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1244000 / 001 505216/56

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1244000 / 001 505216/56

Situation fiscale et sociale : A jour au 06/02/2025

Téléphone : 06 16 50 30 08

Portable : 06 16 50 30 08

Site Internet : <http://www.isovergne.com>E-mail : contact@isovergne.com

Fax :

Responsabilité légale :

GRAMMATICO FABRICE CO-GÉRANT / MALTRAIT FLORENT CO-GÉRANT

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	19/03/2023
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	21/02/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	21/02/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	22/02/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	26/04/2022
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	25/04/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.